

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Marque commerciale**

Copper Bottom Alloy

**N° de produit**

-

**Numéro d'enregistrement (REACH)**

01-2119480181-45-0000 (UVCB)

**Autre identificateurs de produit**

Synonyme: Speiss

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Utilisé exclusivement comme produit intermédiaire

**Utilisations déconseillées**

-

Le texte intégral de catégories d'applications mentionnées et identifiées sont donnés dans la section 16

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom d'entreprise et adresse**Boliden Commercial  
Box 750  
SE-101 35 Stockholm  
Sweden

Tel +46 8 610 15 00

Fax +46 8 31 55 45

**Personne à contacter****Adresse e-mail**

info.market@boliden.com

**Fiche de données de sécurité rédigée le**

01-06-2015

**Version de la fiche de données de sécurité**

1.0

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

070 - 245 245

Voir la section 16.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Acute. Tox. 4; H302

Carc. 2; H351

STOT RE 2; H373

Eye Irrit. 2; H319

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 2; H411

Une explication totale des phrases H se trouve au point 2.2.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Pictogramme(s) de danger**



## Mention d'avertissement

Attention!

## Risques, etc.

Nocif en cas d'ingestion. (H302)

Susceptible de provoquer le cancer. (H351)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H373)

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Très toxique pour les organismes aquatiques. (H400)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

<b>Sécurité</b>	<b>Généraux</b>	-
	<b>Prévention</b>	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. (P261). Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. (P270). Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. (P272). Éviter le rejet dans l'environnement. (P273).
	<b>Intervention</b>	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/docteur. (P301+P310). EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. (P302+P352). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333+P313).
	<b>Stockage</b> <b>Élimination</b>	- -

## Contient

Le Copper Bottom Alloy est une substance UVCB incluant les éléments suivants : Cuivre, Arsenic, Fer, Antimoine, Nickel, Plomb, Étain, Zinc.

## 2.3. Autres dangers

-

## Autre étiquetage

-

## Autre

-

## COV

-

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

NOM:	Copper Bottom Alloy
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 69029-97-6 N° CER: 273-836-9 N° REACH: 01-2119480181-45-0000
CONTENANCE:	100%
CLP CLASSIFICATION:	Acute Tox. 4, STOT RE 2, Eye Irrit. 2, Carc. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2 H302, H319, H351, H373, H400, H411

### 3.2. Mélanges

(\*) Une explication totale des phrases H se trouve au point 16. Les valeurs limites d'hygiène de travail sont indiquées au point 8, à condition d'être disponibles.

## Autres informations

Le Copper Bottom Alloy est une substance UVCB incluant (nom (CE/CAS), concentration correspondant à la substance dans sa forme élémentaire) : Cuivre (231-159-6/7440-50-8) 50-60 %, Arsenic (231-148-

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

6/7440-38-2) 4-10 %, Fer (231-096-4/7439-89-6) <0,1-5 %, Antimoine (231-146-5/7440-36-0) 7-10 %, Nickel (231-111-4/7440-02-0) 6-11 %, Plomb (231-100-4/7439-92-1) 0,1-0,5 %, Étain (231-141-8/7440-31-5) 2-8 %, Zinc (231-175-3/7440-66-6) 0-1 %

Le Cu est présent essentiellement sous la forme de cuivre métallique et sulfures de cuivre.

L'As est présent essentiellement sous la forme de composé intermétallique fer-arsenic

Le Fe est présent sous la forme de composés intermétalliques fer-arsenic et d'inclusions

Le Sb est présent essentiellement sous la forme de composés intermétalliques nickel-antimoine

Lorsqu'il est présent le Ni apparaît essentiellement sous la forme de composés intermétalliques nickel-étain

Le Pb est présent essentiellement sous la forme de Pb métallique

Le Sn est présent essentiellement sous la forme de composés intermétalliques cuivre-étain

Le Zn est présent sous la forme de sulfures de zinc

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. Le médecin peut s'adresser à la clinique du travail et de l'environnement de l'hôpital. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

Amenez la personne blessée à l'air frais. Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

#### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Demander un avis médical si l'irritation persiste.

#### Contact visuel

Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 15 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

#### Ingestion

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin et montrez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets cancérigènes : Le produit contient des éléments qui sont considérés comme, ou sont avérés être, cancérigènes. Les produits sont soit classés comme cancérigènes ou bien figurent dans la liste des produits cancérigènes de l'inspection du travail. Ces produits sont concernés par les Règles de la Commission de prévention des risques du cancer. Les substances peuvent être actives par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Effets irritants : Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Choisir un extincteur en fonction de ce qui flambe.

Ne jamais utiliser d'eau sur du métal fondu/liquide.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La matière fondue risquerait de permettre la formation de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète. En cas de contact direct avec le produit chimique, contactez le Centre de réponse chimique, en vue d'obtenir d'autres conseils.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus. Évitez le contact direct avec le produit répandu. Assurer une ventilation suffisante.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Laisser la matière renversée se solidifier, la gratter avec une pelle et la mettre dans un conteneur approprié pour recyclage ou mise au rebut de déchets dangereux. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le passage "Conditions d'élimination" sur le traitement des déchets. Voir le passage sur le "contrôle d'exposition / équipements de protection individuelle" pour les mesures de protection.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Il s'agit d'une substance intermédiaire qui doit être utilisée dans des « conditions strictement contrôlées ». Des techniques de contrôles et des procédures sont utilisées afin de limiter les émissions et réduire l'exposition consécutive.

La matière est stockée et transportée sous forme de masse, ce qui réduit fortement le risque d'exposition. Le principal risque potentiel se produit pendant la fusion de la matière.

- Assurer une bonne ventilation
  - Éviter la génération de haleur et de particules fines, et tout contact cutané et oculaire
  - Porter un équipement de protection personnelle (gants et/ou appareil respiratoire) dans les zones où de la poussière est présente (zones de fonte et pendant les interventions de maintenance critiques)
  - Respecter les pratiques adéquates d'hygiène en milieu industriel
- Mesures générales : Éviter le contact avec la matière fondue Ne pas utiliser d'eau sur du métal fondu Éviter le contact avec les bords coupants et les surfaces chaudes.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage de la matière sous forme de masse. Éviter le contact avec les acides, les amines et la chaleur.

**Température de stockage**

Aucune information disponible

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Ce produit devrait seulement être utilisé pour les applications décrites dans la section 1.2

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Oxyde de zinc, poussière.

Valeur limite - huit heures: 10 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite - À court terme: - mg/m<sup>3</sup>

Oxyde de zinc, fumée ou poussière inhalable

Valeur limite - huit heures: 5 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite - À court terme: 10 mg/m<sup>3</sup>

Nickel (composés insolubles) (en Ni)

Valeur limite 0,2 mg/m<sup>3</sup>

Nickel (composés solubles) (en Ni)

Valeur limite 0,1 mg/m<sup>3</sup>

Nickel (métal)

Valeur limite 1 mg/m<sup>3</sup>

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

Cuivre, poussières et brouillards (comme Cu)  
Valeur limite - huit heures: 1 mg/m<sup>3</sup>

Cuivre, fumées  
Valeur limite - huit heures: 0,2 mg/m<sup>3</sup>

Plomb inorg. (poussières et fumées) (en Pb)  
Valeur limite 0,15 mg/m<sup>3</sup>

Antimoine et ses composés (en Sb)  
Valeur limite 0,5 mg/m<sup>3</sup>

Arsenic & composés, à l'exception arsine (en As) que la poussière totale  
Valeur limite 0,01 mg/m<sup>3</sup>

L'oxyde de fer, de la fumée ou de poussières respirables (comme Fe)  
Valeur limite - huit heures: 5 mg/m<sup>3</sup>  
Valeur limite - huit heures: 2 ppm

Étain, des composés inorganiques (à l'exception des oxydes) (comme Sn)  
Valeur limite 2 mg/m<sup>3</sup>

## **DNEL / PNEC**

La substance a été enregistrée comme intermédiaire isolé (transporté). La fiche de données de sécurité est conforme aux conditions spécifiques permettant son enregistrement conformément aux articles 17 et 18 de REACH.

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

Éviter de soulever de la poussière. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur

### **Précautions générales**

Respectez une hygiène professionnelle générale.

### **Scénarios d'exposition**

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués ici.

### **Limite d'exposition**

Les utilisateurs dans le cadre professionnel sont soumis à la législation sur l'environnement du travail relative aux concentrations maximales d'exposition. Consultez les valeurs-limites d'hygiène ci-dessus.

### **Mesures techniques**

Faites preuve d'une prudence ordinaire lors de l'utilisation du produit. Évitez l'inhalation de gaz et de poussières.

### **Mesures d'hygiène**

À chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les endroits exposés du corps doivent être lavés. Lavez toujours les mains, les avant-bras et le visage.

### **Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement**

Assurez-vous lors du travail avec le produit que du matériel d'endiguement se trouve à proximité immédiate. Utilisez éventuellement des cuvettes lorsque vous travaillez.

## **Équipement de protection personnel**



### **Généralités**

N'utilisez que les équipements de protection marqués CE.

### **Voies respiratoires**

En cas de risque d'exposition à la poussière, utiliser un masque de protection avec un filtre à particules P3.

### **Peau et corps**

Éviter le contact direct avec la matière fondue.

### **Mains**

Gants de protection en PVC, nitrile ou néoprène en raison du nickel qu'il contient. Utiliser des gants calorifuges.

### **Yeux**

Utiliser des lunettes de protection contre la poussière.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Couleur	Odeur	pH	Viscosité	Masse volumique (g/cm <sup>3</sup> )
Solide, compact, concassé	-	Pas d'odeur	Sans objet, solide	Sans objet pour les solides compacts	~7,9

#### Modification d'état et vapeurs

Point de fusion (°C)	Point d'ébullition (°C)	Pression de vapeur (mm Hg)
~403	Sans objet	Sans objet (fusion de solide inorganique au-dessus de 300°)

#### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'inflammation °C	Inflammabilité (°C)	Auto-inflammabilité (°C)
Sans objet	-	Non classifié car la température d'inflammation spontanée est supérieure 400°C

Limite d'explosivité (Vol %)	Capacités oxydantes
Sans objet	Non

#### Solubilité

Solubilité dans l'eau	n-octanol/coefficient d'eau
Métal complexe contenant des substances, difficilement soluble dans l'eau	Sans objet pour les substances inorganiques

### 9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse	Autre
-	Température de décomposition : Au-dessus de la température de fusion

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition avec une utilisation conforme aux spécifications. La poudre est très réactive. La poudre peut s'enflammer spontanément lorsqu'elle entre en contact avec l'air. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable d'après les conditions qui sont indiquées dans le passage "Manipulation et conservation".

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La poudre peut s'enflammer spontanément lorsqu'elle entre en contact avec l'air. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Réagit violemment avec les substances oxydantes. En contact avec des acides forts ou des substances très acidifiantes et en combinaison avec certains métaux, tels que des métaux galvanisés ou l'aluminium, des gaz très toxiques peuvent se former. Stocker à l'écart des amines et de l'acide nitrique.

### 10.5. Matières incompatibles

Des acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le section 1. Le chauffage peut entraîner la formation de gaz d'arsenic, de cuivre et autres oxydes métalliques dangereux pour la santé.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité élevée

Substance	Espèce	Test	Voie d'exposition	Valeur
Sur la base des informations disponibles,				

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

classification comme Toxicité aigüe 4 (voie orale)

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut entraîner une réaction allergique cutanée (du fait de la poudre de Ni)

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

### Cancérogénicité

Une exposition répétée ou à long terme au cadmium, même à de faibles concentrations, peut entraîner des lésions rénales et augmenter le risque de cancer des poumons et de la prostate.

### Toxicité pour la reproduction

Peut avoir des incidences sur la fertilité ou les enfants à naître.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

### Danger par aspiration

Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

### Effets sur le long terme

Effets cancérogènes : Le produit contient des éléments qui sont considérés comme, ou sont avérés être, cancérogènes. Les produits sont soit classés comme cancérogènes ou bien figurent dans la liste des produits cancérogènes de l'inspection du travail. Ces produits sont concernés par les Règles de la Commission de prévention des risques du cancer. Les substances peuvent être actives par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Effets irritants : Le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

La nature de la forme physique (solide) et les propriétés physico-chimiques (constituants peu solubles dans l'eau) limitent la solubilité des constituants dans l'environnement aquatique et donc leur ingestion. L'évolution dans l'environnement est donc liée en premier lieu au degré auquel les phases du minerai métallique réagissent avec l'environnement aquatique et libèrent des espèces ioniques solubles potentiellement biodisponibles.

Substance	Espèce	Test	Durée	Valeur
Speiss	Invertébrés aquatiques	EC50	48 h	≤1 mg/L dissout (estimation)
Speiss	Algues et plantes aquatiques	EC50	72 h	≤1 mg/L dissout (estimation)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Aucune information disponible	Les composés métalliques inorganiques ou les ions métalliques ne sont pas dégradés dans l'environnement mais peuvent, avec le temps, être transformés abiotiquement à un certain degré en d'autres composés et formes. Ce degré de transformation dépend, notamment, de la taille des particules, de la disponibilité en oxygène et du pH de l'environnement.		

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BFC
	Sans objet		

### 12.4. Mobilité dans le sol

Sans objet

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

Les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances non organiques.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques. Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

Ne devrait pas contribuer à l'appauvrissement de la couche d'ozone, à la formation d'ozone, au réchauffement climatique ou à l'acidification.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Déchets des surplus/produits non utilisés : Le recyclage en fonderie est préférable à la mise au rebut.

Mise au rebut comme déchet dangereux du fait du risque de lessivage de métaux dangereux.

#### Déchets

Catalogue Européen de  
Déchets (CED)  
06 04 05\*

#### Mises en garde

-

#### Emballages pollués

Les emballages avec des restes de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

#### 14.1 – 14.4

##### ADR/RID

14.1. Numéro ONU	3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Cuivre speiss)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
Notes	-
Code de restriction en tunnels	

##### IMDG

UN-no.	3077
Proper Shipping Name	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Copper speiss)
Class	9
PG*	III
EmS	F-A, S-F
MP**	Yes
Hazardous constituent	-

##### IATA/ICAO

UN-no.	3077
Proper Shipping Name	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Copper speiss)
Class	9
PG*	III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spécifiques pour le transport

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

9

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

(\*) Packing group

(\*\*) Marine pollutant

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Limites d'utilisation

Le produit ne doit pas être utilisé professionnellement par des jeunes de moins de 18 ans. Voir le décret de la commission du travail n° 239 du 6 avril 2005 sur le travail des jeunes pour d'éventuelles exceptions.

#### Demandes de formation spécifique

-

#### Autre

-

#### Sources

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), 1272/2008 (CLP)

Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents chimiques

Décision de la Commission 2000/532/CE

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Oui

## SECTION 16: Autres informations

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la section 1

-

### D'autres symboles mentionnés à la section 2

-

#### Autre

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit.

L'information indiquée ne peut pas être utilisée comme spécification du produit.

Les indications de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour le produit évoqué dans la partie 1 et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir section 1) de cette fiche de données de sécurité sont marquées avec un triangle bleu.

### Numéro d'appel d'urgence

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

Austria: Poison Control Centre Emergency helpline +43 1 406 43 43, 112  
Belgium: 070 - 245 245  
Bulgaria: +359 2 9154 409  
Czech Republic: Toxikologické informační středisko Telefon: +420 224 919 293, +420 224 915 402  
Denmark: Kontakt Giftlinien på tlf.nr.: 82 12 12 12 (åbent 24 timer i døgnet).  
Estonia: 112, 16662, ((+372) 626 93 90)  
Finland: 09-4711/Myrkytystietokeskus tai suora numero 09-471977 Myrkytystietokeskus/HUS, Tukholmankatu 17, 00029 HUS (Helsinki) 112  
France: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7  
Germany: Giftnotruf Berlin, Emergency telephone: +49 30 19240 (Tag und Nacht)  
Greece: +30 10 779 3777  
Hungary: Telefon: 06-80-20-11-99  
Iceland: Neyðarlínan: Sími 112. Eitrunarmiðstöð Landsspítalans. Sími: 543 2222.  
Ireland: +353 1 8379964  
Italy: Centro antiveleni di Roma - Policlinico Umberto I tel. 06-49978000  
Latvia: +371 704 2468  
Lithuania: Visuomenės sveikatos centrams +370 5 236 20 52 arba +370 687 53378  
Malta: 2425 0000  
Netherlands: 30-2748888  
Norway: Giftinformasjonssentralen på tlf.nr.: 22 59 13 00, 113  
Poland: +48 58301 65 16 / +48 58 349 2831  
Portugal: Em caso de intoxicacao, ligue 808 250 143  
Romania: +40 21 3183606  
Slovakia: +421 2 54 77 4166  
Slovenia: + 386 41 650500  
Spain: Servicio de Información Toxicológica Teléfono: + 34 91 562 04 20 (solo emergencias toxicológicas)  
Información en español (24h/365 días)  
Sweden: 112, 08-331231 (vardagar kl 9-17)  
United Kingdom: 999 (or 111 for non-emergency medical advice). Emergency Action: In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department or the NHS enquiry service)

**Date de la dernière modification importante**

-

**Date de la dernière modification légère**

-